

Jean-Claude ANDRÉ  
Thierry ANDRÉ  
Julien ARNOULT-DELACOUR  
Frédéric BOULEUC  
Gérald CANTOS  
Armel CHEVRIAUT  
Monika CLERC  
Edouard DINKEL  
Laurent FOURNIER  
Guillaume VERSAVEL

**S.A.S. DOMAINE A.F GROS**  
Madame Anne-Françoise PARENT  
5, Grande Rue  
La Garelle

21630 POMMARD

Beaune,  
Le 4 Juin 2020

Madame,

Suite à nos différents échanges, vous nous avez sollicités, et nous vous remercions pour cette marque de confiance, pour effectuer les formalités suivantes :

- mise en place dans la S.A.S. DOMAINE A.F GROS d'un avantage particulier consistant en l'attribution d'un dividende privilégié par action au profit de Madame Rosalie MORIZOT-PARENT, pour les actions dont elle est propriétaire et celles qu'elle pourrait acquérir par la suite, tant qu'elle sera propriétaire de certaines parcelles de vigne,

- établissement d'un pacte d'associés portant engagement de distribuer un certain montant de dividendes tous les ans,

- refonte des statuts pour tenir compte du démembrement des actions à intervenir suite à la transmission par Madame Anne-Françoise PARENT,

- établissement d'un nouveau pacte Dutreil après démembrement des actions,

- établissement d'un acte de résiliation du bail à ferme pour la cuverie de BEAUNE (21200) 16, rue Pierre Joigneaux avec mention de l'indemnité de résiliation et conclusion d'un nouveau bail à ferme de 9 ans entre la S.C.I. C.L.E.M et la S.A.S. DOMAINE A.F GROS.

Cette lettre établit la base sur laquelle nous allons mener à bien ces opérations ainsi que des informations supplémentaires.

### **1. Domaine d'application des travaux.**

- conseils généraux sur le cadre juridique et fiscal applicables aux opérations envisagées, telles que décrites ci-dessus,

1.1 - mise en place d'un avantage particulier au profit de Madame Rosalie MORIZOT-PARENT

- **détermination d'une méthode de calcul du dividende prioritaire,**
- **désignation d'un Commissaire aux avantages particuliers** à l'unanimité des associés, qui ne peut être votre Commissaire aux comptes actuel,
- établissement du **procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire** autorisant la création d'avantages particuliers et modification corrélative des statuts,
- modification des **statuts,**
- **enregistrement** du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire auprès du Service des Impôts de Dijon,
- **dépôt du dossier** auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
- établissement **d'un pacte d'associés** portant engagement de distribuer un certain montant de dividendes tous les ans,

1.2 - refonte des statuts pour tenir compte du démembrement des actions à intervenir suite à la transmission par Madame Anne-Françoise PARENT,

- relecture des statuts en fonction du démembrement à intervenir et modification des clauses statutaires (clause d'agrément, droit de vote ...),
- mise à jour du registre de mouvements de titres et des comptes individuels suite transmission,
- modification des **statuts,**
- **dépôt du dossier** auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

1.3 - rédaction d'un nouveau pacte Dutreil

- **rédaction d'un nouveau pacte Dutreil,**
- **enregistrement du bail** auprès du Service des Impôts de Dijon.

1.4 - rédaction d'un acte de résiliation du bail à ferme pour la cuverie de BEAUNE (21200) 16, rue Pierre Joigneaux avec mention de l'indemnité de résiliation et conclusion d'un nouveau bail à ferme de 9 ans entre la S.C.I. C.L.E.M et la S.A.S. DOMAINE A.F GROS

- **rédaction d'un acte de résiliation du bail à ferme et d'un nouveau bail à ferme** selon les conditions préalablement définies par les parties,
- **enregistrement de l'acte de résiliation et du bail** auprès du Service des Impôts de Dijon.

**2. Notre équipe d'intervention.**

Je serai en charge de votre dossier assisté des collaborateurs suivants :

- en matière de comptabilité : Monsieur François MONGEOT,
- en matière de droit des sociétés : Madame Nathalie DUBUET.

### 3. Nos honoraires et frais.

Basés sur nos expériences antérieures de travail sur des projets similaires, nous vous indiquons que nos honoraires relatifs à ces différentes opérations indiquées ci-dessus s'élèveront à un montant (hors frais) de :

- **2 200 Euros hors taxes** pour la mise en place d'un avantage particulier et le pacte d'associés,

- **2 000 Euros hors taxes** pour la refonte des statuts avec en cas de dépassement de ce forfait une facturation sur la base d'un forfait heure entre 90 Euros HT et 116 Euros HT selon l'identité des intervenants comme indiqué ci-dessous après information par nos soins du dépassement du forfait,

- **750 Euros hors taxes** pour l'établissement du pacte Dutreil,

- **1 500 Euros hors taxes** pour l'établissement de l'acte de résiliation et le nouveau bail à ferme.

Ces honoraires excluent la TVA, les frais accessoires et frais de tiers (hors honoraires du Commissaire aux avantages particuliers qui peuvent être estimés entre 500 et 1 000 Euros HT), lesquels seront demandés en sus.

Par ailleurs, nous estimons, compte tenu des tarifs en vigueur ce jour, que les frais pour ces opérations s'élèveront approximativement à un montant de **440 Euros TTC** à la charge de la S.A.S. DOMAINE A.F GROS et se décomposent de la manière suivante :

- mise en place d'un avantage particulier au profit de Madame Rosalie MORIZOT-PARENT

. enregistrement du procès-verbal d'assemblée : 125 Euros

. frais de greffe : 15,61 Euros TTC

- refonte des statuts pour tenir compte d'un démembrement des actions à intervenir suite à la transmission par Madame Anne-Françoise PARENT

. frais de greffe : 15,61 Euros TTC

- rédaction d'un pacte Dutreil

. enregistrement : 125 Euros

- rédaction d'un acte de résiliation du bail à ferme et d'un nouveau bail à ferme

. enregistrement : 125 Euros et 25 Euros

L'estimation ci-dessus suppose une avancée normale du dossier et une réception des informations et renseignements demandés d'une manière rapide, ne nécessitant pas l'envoi de rappels répétés.

L'estimation ne comprend pas les autres conseils relatifs à toutes questions autres que les points mentionnés ci-dessus. En particulier, le droit du travail n'est pas prévu dans l'estimation ci-dessus.

L'estimation ne s'applique pas non plus au changement dans les caractéristiques de la société que ceux définis lors de nos rendez-vous, à moins que ces modifications soient notifiées avant une avancée significative du traitement de votre dossier.

Les modifications qui seraient notifiées après achèvement du travail de rédaction, feront l'objet d'un complément de facturation.

Pour tous travaux et temps de réunion supplémentaires non prévus aux présentes, et sauf nouvelle convention, les honoraires complémentaires des différents intervenants seront établis sur la base des temps réellement passés, selon la règle en vigueur dans le Cabinet (entre 90 € et 116 € HT selon l'identité des intervenants).

Si les termes de notre proposition recueillent votre adhésion, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner les deux exemplaires de la présente, revêtus de votre signature.

Un exemplaire de ce document vous sera retourné avec la signature de l'expert-comptable.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner, nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos salutations distinguées.

**L'expert-comptable**  
Monsieur Thierry ANDRE

**La Cliente**  
Madame Anne-Françoise PARENT

L'Acceptation de cette  
lettre de mission est  
conditionnée à la finalisation  
des travaux pour début 7/2020  
en fonction des dates de  
signatures prévues par  
Maitre Stanislas THOMAS.

A Parent  
24/06/2020

24/06/2020